

**A remplir par
l'agent recenseur.**

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Cachet de la mairie

☐ Numéro du district de recensement
Rang de l'immeuble dans le district

- Vous établirez un dossier d'immeuble collectif pour tout immeuble au sens du recensement comprenant **au moins deux logements d'habitation**. Pour les habitations mobiles du district, vous établirez également **un dossier d'immeuble collectif** (voir annexe 2 du manuel de l'agent recenseur).
- Dans le cas d'un bâtiment comportant plusieurs cages d'escalier, vous établirez **un dossier d'immeuble collectif** pour **chacune des cages d'escalier** en indiquant ci-dessous de la façon la plus précise sa localisation dans le bâtiment.

ADRESSE PRÉCISE : N°

Rue (ou lieu-dit) :

Département :

Commune :

(pour Paris, Lyon, Marseille, précisez l'arrondissement)

Donnez toutes autres indications permettant de repérer l'immeuble, en particulier lorsque plusieurs dossiers se réfèrent à la même adresse.
Exemple : bâtiment C, escalier gauche.

- Vous établirez la **liste des logements d'habitation de l'immeuble** en pages 2 et 3 après achèvement de la collecte, à raison d'une ligne pour chaque logement des catégories 1 à 4 énumérées en page 1 de la feuille de logement (FL).
- Certains logements peuvent avoir été transformés en **locaux à usage exclusivement commercial ou professionnel**. Ils ne doivent être mentionnés qu'en page 4 du présent imprimé.
- Vous vous reporterez de même à la page 4 si vous constatez l'existence de logements utilisés pour **l'hébergement de communautés**.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES LOGEMENTS D'HABITATION ET DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

À remplir par l'agent recenseur

(1) Nombre de résidences principales (catégorie 1)	(2) Nombre de logements occasionnels (catégorie 2)	(3) Nombre de résidences secondaires (catégorie 3)	(4) Nombre de logements vacants (catégorie 4)	Nombre total de logements d'habitation
À remplir par l'agent recenseur		À remplir par la mairie		
(5) Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste A de la FL seulement)	(6) Nombre d'imprimés n° 2 supprimés <i>(faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés ou des domiciliations effectuées)</i>	(7) Nombre d'imprimés n° 2 ajoutés <i>(bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi)</i>	(8) Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés	(9) Population après réintégrations $(9) = (5) - (6) + (7) + (8)$

LISTE DES LOGEMENTS D'HABITATION

À remplir par l'agent recenseur					À remplir par la mairie		
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) [voir FL] 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste A de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8
					supprimés (faisant double emploi avec des imprimés n° 5 réintégrés ou des domiciliations effectuées) 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
01							
02							
03							
04							
05							
06							
07							
08							
09							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
Total de la page 2							

A reporter : - page 1 si l'immeuble ne comprend pas plus de 30 logements ;
- au bas de la page 3 si l'immeuble comprend plus de 30 logements.

À remplir par l'agent recenseur					À remplir par la mairie		
Rang du logement 1	Localisation dans l'immeuble (étage, situation sur le palier, numéro du logement ou de la chambre, etc.) 2	Nom de l'occupant 3	Catégorie de logement (1 à 4) [voir FL] 4	Nombre d'imprimés n° 2 recueillis (liste A de la FL seulement) 5	Nombre d'imprimés n° 2		Nombre d'imprimés n° 5 réintégrés 8
					supprimés (faisant double emploi) avec des imprimés n° 5 réintégrés ou des domiciliations effectuées 6	ajoutés (bulletins reçus pour des personnes en déplacement et ne faisant pas double emploi) 7	
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
Total partiel (lignes 31 et suivantes)							
Report du total de la page 2							
Total général (à reporter page 1)							

Si l'immeuble comprend plus de 60 logements, vous le fractionnerez en deux (ou plusieurs) portions, chacune constituant un immeuble au sens du recensement et faisant l'objet d'un dossier séparé.

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Questions 2, 7, 10, 11 et 12 : ces questions figurent sur la **feuille de logement**, avec une formulation identique (questions 2 et 10) ou légèrement différente (questions 7, 11 et 12).

- Certains occupants peuvent ignorer la réponse ou répondre de façon inexacte.
- Vous déterminerez la réponse exacte en interrogeant les habitants ou le gardien.

Questions 20 à 24 : Vous pouvez répondre à ces questions dès votre tournée de reconnaissance.

<p>2 ANNÉE D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON OU DE L'IMMEUBLE</p> <p>• Avant 1915 1</p> <p>• de 1915 à 1948 2</p> <p>• de 1949 à 1967 3</p> <p>• de 1968 à 1974 4</p> <p>• de 1975 à 1981 5</p> <p>• de 1982 à 1989 6</p> <p>• 1990 ou après 7</p> <p style="text-align: center;"> Dans ce cas, précisez l'année d'achèvement 1 9 9 </p> <p>• Immeuble en cours de construction partiellement habité 8</p> <p><i>Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée ou de la partie habitée la plus importante.</i></p> <hr/> <p>7 L'IMMEUBLE APPARTIENT-IL À UN ORGANISME HLM ? (office, OPAC ou société)</p> <p style="text-align: center;">OUI 1 NON 2</p> <hr/> <p>10 ÉVACUATION DES EAUX USÉES</p> <p>Tout à l'égout 1 Fosse septique 2 Autres cas 3 <i>(pour W.-C. et eaux ménagères)</i></p> <hr/> <p>20 GARDIEN</p> <p>Y a-t-il un gardien pour l'immeuble (ou pour le groupe d'immeubles) ?</p> <p style="text-align: center;">OUI 1 NON 2</p> <hr/> <p>21 DIGICODE - INTERPHONE</p> <p>Existe-t-il un dispositif de sécurité à l'entrée de l'immeuble ou de la résidence ?</p> <p style="text-align: center;">OUI 1 NON 2</p> <p>si oui, précisez</p> <hr/> <p>22 ASCENSEUR</p> <p>Y a-t-il un ascenseur dans l'immeuble ?</p> <p style="text-align: center;">OUI 1 NON 2</p>	<p>11 CHAUFFAGE CENTRAL DE L'IMMEUBLE</p> <p>• Chauffage urbain 1</p> <p>• Chauffage collectif pour un groupe d'immeubles 2</p> <p>• Installation collective de chauffage central propre à l'immeuble (desservant la totalité ou la plupart des logements de l'immeuble) 3</p> <p>• Pas d'installation collective de chauffage central (même si certains logements disposent d'installations individuelles) 4</p> <hr/> <p>12 COMBUSTIBLE PRINCIPAL UTILISÉ POUR LE CHAUFFAGE DE L'IMMEUBLE <i>(pour les immeubles équipés d'un chauffage central collectif)</i></p> <p>• Si vous avez coché la case 2 ou la case 3 de la question 11, indiquez le combustible utilisé (cochez une seule case)</p> <p style="text-align: center;">- Gaz de ville ou de réseau 1</p> <p style="text-align: center;">- Fioul (mazout) 2</p> <p style="text-align: center;">- Électricité 3</p> <p style="text-align: center;">- Gaz en bouteilles ou citerne 4</p> <p style="text-align: center;">- Charbon 5</p> <p style="text-align: center;">- Bois 6</p> <hr/> <p>23 NOMBRE D'ÉTAGES AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE </p> <p>Y compris les étages mansardés habitables. Ne comptez pas les caves ni les sous-sols ; le rez-de-chaussée surélevé est assimilé à un rez-de-chaussée ordinaire, mais l'entresol compte pour un étage. S'il y a plusieurs corps de bâtiment, indiquez le nombre d'étages du corps de bâtiment le plus élevé.</p> <hr/> <p>24 GARAGE - BOX - PARKING</p> <p>Existe-t-il des emplacements réservés de stationnement dans l'immeuble ou la propriété ?</p> <p style="text-align: center;">OUI 1 NON 2</p>
--	---

LISTE DES LOGEMENTS HÉBERGEANT DES COMMUNAUTÉS OU TRANSFORMÉS EN LOCAUX À USAGE EXCLUSIVEMENT COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

(Exemples : logements occupés par une communauté religieuse, un foyer de travailleurs, un foyer d'étudiants, etc., logements transformés en cabinet médical, atelier, entrepôt, bureaux, etc.)

Si l'immeuble comporte de tels locaux, vous les mentionnerez ci-dessous en précisant la nature et la localisation (en particulier le ou les numéros d'étage) de chacun d'entre eux. Au cas où une communauté, occupant au moins deux logements, ne figurerait pas sur le bordereau de district, signalez son existence au délégué de l'Insee.

Important : Si une communauté n'occupe qu'un seul logement, vous recenserez ce dernier comme un logement ordinaire à l'aide d'une feuille de logement et de bulletins individuels. Vous porterez ce logement sur la liste des logements d'habitation et non sur la liste ci-après.

- N'établissez aucune feuille de logement pour les logements de la liste ci-dessus.
- Ne portez en aucun cas ces logements sur la liste des logements d'habitation ni dans le tableau récapitulatif page 1.